



# AVANCE AVEC TA CHAMBRE

LE JOURNAL MENSUEL DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PUY-DE-DÔME

N°88 - NOVEMBRE 2021

## ACTUALITÉS PAGE 2

**Autonomie fourragère** : retour sur la porte-ouverte organisée au GAEC de Laire à Augerolles

**Zones vulnérables** : un nouveau zonage est entré en vigueur et de nouvelles communes sont concernées.

**Plaquette bois** : mutualisez vos chantiers de coupe et broyage

## AGENDA PAGE 4

18  
NOV.

**Rencontre technique  
Légumes à graines**  
Lentille et pois chiche

**Du 16 nov. au 16 déc.**  
**Mois de la transmission**

Venez rencontrer vos  
conseillers près de chez vous

**Du 29 nov. au 1<sup>er</sup> décembre**  
**Portes-ouvertes bâtiments**  
en Dore Livradois-Forez  
9 bâtiments à visiter

## PAC 2023-2027 PAGE 6



**PAC 2023-2027 : LES  
ARBITRAGES DU MINISTRE  
DE L'AGRICULTURE ET  
DE L'ALIMENTATION  
SUR LE 1<sup>ER</sup> PILIER**

## FORMATIONS PAGE 8

### PAC 2023 : entre « stabilité » et leviers à actionner !



Après deux ans de négociation, les arbitrages de la programmation PAC 2023 / 2027

sont quasiment terminés.

Les fortes inquiétudes budgétaires initiales se limitent finalement à **-2% du 1<sup>er</sup> pilier et une quasi stabilité du 2<sup>nd</sup> pilier** puisque l'État s'engage à assumer 10 % de cofinancement supplémentaire sur l'ICHN, mesure phare de la politique montagne. Un signe plutôt encourageant et surtout indispensable au moment où la compétitivité fait rage entre pays et régions. Quant aux politiques d'installation et d'investissement, elles sont actuellement en débat avec notamment une crainte sur le niveau de crédits FEADER.

Sur un plan plus technique, l'évolution des aides couplées animales mérite une analyse plus précise à l'échelle de votre exploitation car des disparités importantes ont été identifiées pouvant conduire à une révision des équilibres et des stratégies d'exploitation.

Côté grandes cultures, l'**éligibilité aux écorégimes** va certainement nécessiter des ajustements d'assolement, souvent à la marge, pour bénéficier de l'aide s'il y a bien sûr un vrai intérêt économique d'autant plus que le montant n'est plus proportionnel au DPB.

En revanche, il semblerait qu'aujourd'hui 300 exploitations de Limagne soient en incapacité de rentrer dans les critères d'éligibilité, c'est un réel problème sur lequel nous devons travailler

avec notre administration.

Enfin, concernant l'aide protéines, c'est un levier important qui répond aux enjeux de dépendance et d'autonomie de nos systèmes fourragers, notamment avec le retour de l'éligibilité des mélanges graminées/légumineuses, mais à la seule condition d'un montant incitatif qui n'est pas définitivement tranché aujourd'hui alors que c'est un axe de progrès technique pour tout le monde.

Vous l'aurez compris, pas de grands bouleversements, mais tout de même des questions de fond qui demeurent quand on voit comment les aides couplées ont été malmenées au point de se poser légitimement la question de leur avenir à horizon 2030 !!!

**La PAC ne fait pas tout, quotidiennement nous devons aussi innover pour faire face aux aléas climatiques, progresser techniquement pour rester compétitif et répondre aux besoins, mais les PRIX à la production doivent aussi être au rendez-vous en Urgence !!!**

Jouer avec vous sur plusieurs tableaux reste la principale préoccupation des agents et élus Chambre pour maintenir nos moyens de production et **faire que la France reste malgré tout parmi les 12 pays au monde à produire plus que sa propre consommation.** C'est une richesse inestimable que nous devons rappeler, assumer, et clamer haut et fort avec fierté...

**David CHAUVÉ**  
Président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

## SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Vous êtes nombreux à avoir parcouru les allées du Sommet de l'Élevage et nous sommes ravis d'avoir pu échanger avec vous sur les stands des Chambres d'agriculture ou lors de nos conférences organisées pendant ces 4 jours.



## INDICE DE FERMAGE

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 01/10/21 AU 30/09/22 EST CONSULTABLE SUR NOTRE SITE INTERNET.



 Renseignements auprès du service juridique  
04 73 44 45 79 (les après-midi)  
juridique@puy-de-dome.chambagri.fr

## AUTONOMIE FOURRAGÈRE

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la Chambre d'agriculture a organisé une porte-ouverte chez Guillaume DUCROS au GAEC de Laire à Augerolles, agriculteur suivi dans le réseau DESC'Inn depuis 2019.

Installé en polyculture-élevage, Guillaume teste depuis plusieurs années de nouvelles pratiques culturales afin d'améliorer son autonomie alimentaire. Son objectif : « ne plus acheter un seul fourrage, en travaillant sur les assolements et la conservation des sols ». Un pari qui semble tenable puisque 86 % du lait de l'exploitation est déjà réalisé grâce aux productions internes.

En parallèle, le réseau des Chambres d'agriculture a besoin de mettre en place des essais pour répondre aux enjeux de demain : changement climatique, réduction des produits phytos, performance économique des exploitations... Comme le rappelle Yoann GINESTIÈRE, conseiller agronomie, « il est essentiel pour nous de tester de nouvelles choses sur les exploitations, pour pouvoir demain conseiller les agriculteurs et faire évoluer leur système tout en maintenant leur rentabilité. Le programme Desc'Inn\* est une véritable opportunité car il permet de conduire des expérimentations « grandeur nature » à l'échelle d'une exploitation et sur plusieurs années. »

L'exploitation du GAEC compte 107 hectares et 60 vaches laitières Prim'Holstein. La moitié des surfaces est en prairies permanentes, l'autre moitié en prairies temporaires, maïs et céréales. Guillaume souhaite faire évoluer son assolement pour réduire la part du maïs dans la ration de ses animaux (qui est déjà passée de 50 à 30 % entre 2017 et 2020) et optimiser ses récoltes pour gagner en quantité et en qualité.



## PORTE-OUVERTE AU GAEC DE LAIRE chez Guillaume DUCROS à Augerolles

### SÉCURISER SES STOCKS DE FOURRAGE, UN TRAVAIL EN PLUSIEURS ÉTAPES

Le changement climatique impacte déjà et impactera encore plus les bilans fourragers dans les années qui viennent. Pour préserver un bilan fourrager équilibré, y compris les années où les récoltes sont inférieures (à cause d'une sécheresse d'été par exemple), il est important de prévoir une marge de sécurité d'au moins 10 à 15 % sur la constitution des stocks fourragers en année moyenne. Pour y parvenir, un travail en plusieurs étapes a été conduit sur l'exploitation de Guillaume :

1. Réalisation d'un diagnostic «DIAM» permettant de mieux connaître le potentiel de toutes ses prairies, aussi bien temporaires que permanentes.
  2. Implantation de plusieurs prairies temporaires à base de luzerne (associée ou non avec du trèfle violet et du dactyle), pour profiter au mieux des avantages apportés par cette légumineuse (valeur protéique, économie d'intrants, effet précédent...).
- À cette occasion, plusieurs itinéraires techniques ont été testés chez Guillaume : semis en sol nu en fin d'été, semis au printemps sous couvert d'une céréale ou d'un méteil implantés à l'automne.

3. Implantation de plusieurs types de cultures dérobées pour améliorer les quantités de stocks récoltés (dérobée estivale derrière une orge d'hiver, couvert de méteil et/ou ray-grass avant un maïs...).

4. Investissement dans un bol alimentaire pour améliorer la valorisation et surtout la diversité des stocks fourragers récoltés.

5. Optimisation de la gestion des effluents (fumiers et lisiers), qui représente une économie d'engrais conséquente dans toutes les exploitations d'élevage.

Le travail de suivi devrait se poursuivre dans les années à venir, en mettant notamment l'accent sur la succession des différentes cultures dans les rotations, et la simplification des techniques de travail du sol.



 EN VIDÉO : le témoignage de Guillaume DUCROS.



\* DESC'Inn est un projet coordonné par la Chambre régionale d'agriculture en partenariat avec les Instituts techniques et les Chambres départementales d'agriculture. L'objectif : tester et évaluer des systèmes de cultures innovants, dans leur ensemble à l'échelle de la rotation et sur le moyen et long termes.

## COLLECTE BIDONS, BIG BAGS



## DU 22 AU 26 NOVEMBRE, PENSEZ À APPORTER VOS DÉCHETS DANS LES DÉPÔTS HABITUELS DE VOS DISTRIBUTEURS

Sont acceptés les bidons phytos, sacs et boîtes et fûts, PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables), sacs semences papier et big-bags, EPI (Équipements de Protection Individuelle).

Consultez les consignes de préparation et les lieux des points de collecte sur notre site Internet ou sur [adivalor.fr](http://adivalor.fr).



Prenez contact auprès de votre distributeur.

## ZONES VULNÉRABLES

RAPPEL : UN NOUVEAU ZONAGE EST EN VIGUEUR ET DE NOUVELLES COMMUNES SONT CONCERNÉES.

**! Mise à jour :** veuillez consulter la liste exhaustive des communes concernées entièrement ou partiellement sur notre site Internet.



## RÉUNIONS D'INFOS EN LIMAGNE

Pour vous informer au mieux sur les conséquences que cela va engendrer, l'équipe agronomie organise 2 réunions :

- **Le 23 novembre à Vic-le-Comte**  
À 14h à la Maison du temps libre à Longues, Lotissement du Vignolat
- **Le 24 novembre à Aubière**  
À 14h à la Chambre d'agriculture  
11 allée Pierre de Fermat.

Contact : territoire Limagnes  
04 73 44 45 69

## CAMPAGNE AZOTE

## INSCRIVEZ-VOUS À LA PROCHAINE CAMPAGNE DE RELIQUATS AZOTÉS SORTIE HIVER AVANT LE 17 DÉCEMBRE

La mesure des reliquats azotés fournit une donnée importante pour votre plan de fumure. Les prélèvements sont effectués en quad par un prestataire, en janvier.

Vous recevrez un mail ou un courrier du laboratoire CESAR vous précisant tarifs et modalités (inscription par courrier ou en ligne), début novembre. Inscriptions avant le 17 décembre.

## Zone vulnérable.

Si vous êtes en zone vulnérable, la mesure de reliquats azotés valide la «dérégulation CIPAN terre argileuse»

Contact :  
Françoise LÈRE  
04 73 44 45 84 / 06 42 41 26 37

## PLAQUETTE BOIS

Fin septembre, 4 agriculteurs accompagnés par la Chambre d'agriculture ont regroupé leurs chantiers de coupe et broyage de haies sur une semaine.

**L'objectif :** obtenir de la plaquette au meilleur coût en proposant au prestataire un volume suffisant pour amortir le déplacement et le coût du matériel. Ce sont ainsi 1 000 MAP (mètre cube apparent) de plaquettes qui ont été produits et vont pouvoir être utilisés en litière pour des bovins viande et des moutons.

**Les chantiers sont organisés pour être efficaces.** La Chambre d'agriculture réalise en amont un diagnostic bocager et un marquage de coupe pour vérifier le potentiel bocager de l'exploitation et s'assurer d'une gestion durable de la haie.

**Vous souhaitez produire de la plaquette et organiser un chantier commun pour mutualiser les coûts ?**

Contactez-nous :  
Thierry ROCHE 04 73 44 45 73  
ou Mickael ROLLIN 04 73 44 43 48

## Pierrick ECLACHE à Gelles

*J'ai voulu confirmer l'essai que j'avais fait l'hiver dernier sur mes litières avec de la plaquette achetée. Je souhaitais en produire à partir de mes haies qui sont vieillissantes et denses. Je suis très satisfait de la gestion de mes haies et de l'organisation du chantier.*

## Patrick BOUCHERET à St-Pierre-Roche

*C'est une première pour moi, ma volonté est de faire des économies de paille en utilisant le bois de mes haies. Le chantier a été bien conduit.*

## Anouk et Michel ONDET à MURAT-LE-QUAIRE

*Nous avons une haie dense qui menaçait un muret en limite de route. La coupe a pu se faire avec*

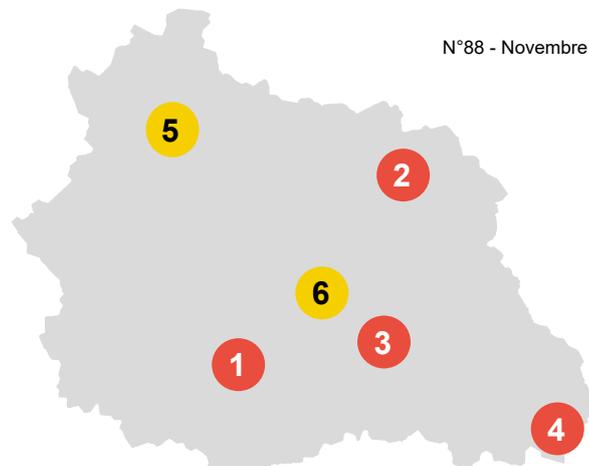


*l'accord de la commune. Nous sommes satisfaits du chantier cela va permettre de mettre en lumière la prairie et de conduire un essai en litière pour nos brebis.*

## Dominique et Jean BOURDON à Chambon/Lac

*Un chantier bien organisé et une haie entretenue. L'essai l'an dernier nous a permis d'économiser de la paille donc nous poursuivons car nous ne sommes pas autonomes en paille et son prix n'est pas à la baisse.*

MOIS DE LA TRANSMISSION

DU  
16 NOV.  
AU 16 DÉC.

## PLUSIEURS RENDEZ-VOUS ORGANISÉS PRÈS DE CHEZ VOUS. PROFITEZ-EN !



### LE MOT DES CONSEILLERS TRANSMISSION

On pense souvent, à tort, qu'on a le temps d'aborder la question de la transmission. Mais on ne s'arrête pas du jour au lendemain et de nombreux enjeux se posent et doivent être réfléchis bien en amont du jour J.

«Je pensais partir à 62 ans, je me rends compte que je peux avancer mon départ. Je le fais ou pas ?», «j'ai entendu parler de...» attention chaque situation est particulière, d'où l'importance de savoir où je vais et comment. Une future cessation, c'est des étapes, une démarche, "Je commence par quoi ? Je fais quoi ? Mon exploitation peut-elle intéresser quelqu'un ? Et après... ?»

On vous attend nombreux à ces réunions qui sont l'opportunité de rassembler des informations exhaustives. Prenez le temps de commencer à en parler !

Lionel GENESTIER, Philippe VOYER et Olivier LASTIOLAS

### TRANSMISSION / RETRAITE, J'ANTICIPE ET JE M'Y PRÉPARE !

Demi-journées d'information pour les agriculteurs de + de 55 ans, toute productions confondues, sur les étapes de la transmission.

Témoignages de cédants, intervention de la MSA et des conseillers transmission.

#### 1 MERCREDI 17 NOVEMBRE

À 13H30 à **ST-DIERY**

Salle des fêtes

Infos au 04 73 79 58 72

#### 2 VENDREDI 26 NOVEMBRE

À 09H30 à **NOALHAT**

Mairie

Infos au 04 73 80 10 06

#### 3 MARDI 23 NOVEMBRE

À 09H30 à **SUGÈRES**

Salle des fêtes

Infos au 04 73 82 09 74

#### 4 VENDREDI 26 NOVEMBRE

À 09H30 à **VIVEROLS**

Salle des associations

En présence des banques

Focus sur la fin de carrière : les placements, les règles de donation...

Infos au 04 73 82 09 74

### AVENIR DE MA FILIÈRE ET TRANSMISSION DE MON EXPLOITATION, UN MÊME CHALLENGE !

Vous avez + de 50 ans et vous vous posez certaines questions pour assurer l'avenir de votre exploitation ? Comment adapter au mieux votre système pour répondre aux enjeux de demain ? Ces journées sont faites pour vous !

#### 5 Filière bovins viande

**MARDI 16 NOVEMBRE À 09H30 À ST-GERVAIS D'AUVERGNE**

Salle Espace de vie rurale

En présence de Sicarev coop, Feder et la FR des commerçants en bestiaux.

Infos au 04 73 85 82 43

#### 6 Filière viticole

**JEUDI 16 DÉCEMBRE À 13H30 AUX MARTRES-DE-VEYRE**

Domaine des Trouillères chez Mikael HYVERT, rue de Tobize.

En présence de la Fédé Viti

Infos au 04 73 44 45 69

 Renseignements auprès de vos antennes de PRA ou sur notre site Internet

Programme détaillé 



Jeudi  
**18**  
NOVEMBRE

## RENCONTRE TECHNIQUE LÉGUMINEUSES À GRAINES

LENTILLE ET POIS CHICHE / Bio et conventionnel

**Rendez-vous jeudi 18 novembre 2021 à la Chambre d'agriculture à Aubière de 10h à 12h30**

- Bilan de campagne
- Synthèse du suivi de parcelles de lentilles
- Résultats d'essais de pois chiches
- Données économiques
- Focus sur le fauchage/andainage (Intérêt de la technique et conditions de réussite)

Intervention de l'expert Jean ARINO (Conseiller bio à la chambre d'agriculture du Gers) et en partenariat avec Terres Inovia dans le cadre de Cap Protéines.

 Sabrina BOURREL : 07 88 86 96 62 ou Alban MIALON : 06 30 00 26 46



## PORTES-OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

DU 29 NOV. AU 1<sup>ER</sup> DÉC.

### 9 BÂTIMENTS À VISITER EN DORE LIVRADOIS- FOREZ, LES 29, 30 NOV. ET 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE.

Vous avez un projet bâtiment ? Vous avez peut-être déjà une idée précise de ce que vous souhaitez... Mais avez-vous eu l'occasion de comparer les matériaux et les solutions existantes ? Avez-vous en tête toutes les étapes de réalisation ?

Pour vous aider à vous poser les bonnes questions et éviter les embûches, rien de tel que l'expérience d'autres éleveurs et celle de conseillers en bâtiments d'élevage. C'est l'objectif de ces portes-ouvertes bâtiments, qui vous donnent l'opportunité de **visiter des bâtiments fonctionnels et techniquement efficaces et d'échanger sur les avantages et les inconvénients de chaque construction, pour mûrir votre projet.**

- Visites gratuites et ouvertes à tous
- Toutes les visites ont lieu à partir de 14h
- Fléchage assuré pour accéder aux bâtiments
- COVID19 : Pass sanitaire obligatoire.

> **Programme** (chaque porte-ouverte commence à 14h) :

#### LUNDI 29 NOVEMBRE

##### BOVINS LAIT

**GAEC de la Bergeronnette à Olliergues**  
Bâtiment pour les veaux et génisses, DAL.  
Bâtiment en bois. Autoconstruction.  
Atelier de transformation.

##### BOVINS LAIT

**GAEC de Chassagne Hte À Arlanc**  
92 places. Logettes dos à dos, gestion  
fumier et lisier. Salle traite 2\*8 :  
décrochage, compteurs et sortie rapide,  
caillebotis flottants. Bâtiment bois.

##### BOVINS VIANDE

**Matthieu PEYRAT À Job**  
Bâtiment métallique en kit. Autoconstruction.  
Aire paillée, aire raclée avec fumière.

#### MARDI 30 NOVEMBRE

##### BOVINS LAIT

**GAEC de la Grange Neuve  
à St-Amant-Roche-Savine**  
Bâtiment photovoltaïque sur partie  
séchage en grange. Réaménagement du  
bâtiment : logettes, luminosité, ventilation.  
Salle de traite d'occasion : 2\*5 avec  
décrochage. Bâtiment génisses aire  
paillée avec stockage foin en vrac.

##### OVINS

**Joffrey Cayre à Beurrières**  
Bergerie + atelier de transformation

SUITE MARDI 30 NOVEMBRE

##### CAPRINS

**Eugénie Schaff à Sugères**  
50 chèvres et 10 chevrettes. Bâtiment 480  
m<sup>2</sup> en bois. Aire paillée intégrale, couloir  
d'alimentation latéral, abreuvoirs chauffants  
Salle de traite + atelier de transformation.

#### MERCREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

##### BOVINS VIANDE

**GAEC de la Tour à Celles-sur-Durolle**  
95 places caillebotis en continuité d'un  
bâtiment existant. Box à veaux et box  
d'isolement avec cornadis, barrière à  
césarienne. Structure métallique bardage bois.

##### OVINS

**GAEC Agneau du Chignore  
à Vollore-Ville**  
490 brebis. Bâtiment 1100 m<sup>2</sup>. Charpente  
+ bardage bois + translucide. Aire paillée  
intégrale. Cornadis bois, couloir central  
bétonné pour distribution alimentation.

##### BOVINS LAIT

**GAEC Meley à Puy-Guillaume**  
124 logettes en gestion fumier, 2  
robots de traite. Parc 16 places aire  
paillée avec fosse sous caillebotis,  
nursérie attenante 40 places, fosse  
géomembrane. Bâtiment charpente bois.

 **Renseignements : TERRITOIRE DORE LIVRADOIS-FOREZ** Ambert : 04 73 82 09 74 / Thiers : 04 73 80 10 06



RETOUR EXPÉRIENCE  
Modernisation bâtiment  
vaches allaitantes



#### Samuel PUGHON EARL PUGHON À Biollet

En 2013, Samuel a fait construire une stabulation libre avec une aire paillée et fosse sous caillebotis pour 63 vaches allaitantes et leurs veaux.

#### Quelles ont été vos motivations pour moderniser l'exploitation ?

*Nous avons des bâtiments entravés qui n'étaient plus aux normes. La modernisation de l'exploitation était indispensable pour mon installation. La gestion du travail était un de nos objectifs prioritaires.*

#### Que vous a apporté la modernisation ?

*Cela m'a permis de m'installer dans de bonnes conditions. Nous avons fait le choix à l'époque d'installer une fosse sous caillebotis pour faire des économies de paille et faciliter le travail de curage et de manutention des effluents. Je suis aujourd'hui à 6,5 kg de paille par vache avec un curage en hiver et un curage à la mise à l'herbe. Nous sous-traitons le curage d'hiver et l'épandage du lisier pour un coût d'environ 1 500 €/an.*

#### Quels conseils donneriez-vous à un exploitant qui souhaite moderniser ?

*Quand on construit, on calcule prioritairement le coût d'investissement, c'est logique, mais il me paraît important que les porteurs de projets vérifient aussi le coût de fonctionnement du bâtiment. Il vaut mieux payer une annuité sur le bâtiment que de payer chaque année de la paille. Sachant qu'à termes, la question de la disponibilité et l'évolution du coût de la paille risque de se poser. Il faut travailler sur une meilleure valorisation de nos animaux et mieux subventionner les logements économes sur la durée.*

**C'est aussi très important de visiter différents types de bâtiments et d'échanger avec les agriculteurs – bâtisseurs et les techniciens. Les portes ouvertes bâtiments sont une opportunité pour éviter les erreurs.**

# PAC 2023-2027 : les arbitrages du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur le 1<sup>er</sup> pilier

Le ministre de l'Agriculture a procédé à des arbitrages sur le projet de plan stratégique national (PSN) relatif à la prochaine PAC 2023-2027. Ces propositions seront prochainement soumises à la Commission européenne, après une procédure de consultation du public par voie électronique.

## LES AIDES COUPLÉES

Le budget global des aides couplées reste de 15 % du premier pilier, mais le choix a été fait de transférer progressivement 1,5 % des aides couplées animales sur l'aide protéines végétales et de modifier le mode de calcul des aides bovines.

### Les aides bovines viande et bovines lait calculées à l'UGB.

Les aides couplées bovines ne reposent plus à partir de 2023 sur le nombre de mères mais **sur les nombres d'UGB bovines de plus de 16 mois**.

Les montants indicatifs prévus sont de :

- 104 euros/UGB bovin viande dans la limite de 120 UGB et avec un écrêtement 1,4 UGB/ha de Surface Fourragère Principale (SFP), soit environ 80 vaches. Ce montant passera à 91 euros en 2027.
- 57 euros/UGB bovin lait dans la limite de 40 UGB ce montant passera à 51 euros en 2027.

Les UGB mâles (race allaitante ou laitière) seront primés à 104 euros en 2023 puis 91 euros en 2027 dans la limite du nombre de mères. Les autres UGB mâles seront primés à 57 euros en 2023 puis 51 euros en 2027.

Les UGB femelles de races allaitantes seront primées à 104 euros en 2023 puis 91 euros en 2027 dans la limite de 2 fois le nombre de veaux sevrés sur les 15 derniers mois. Les autres UGB femelles seront primées à 57 euros en 2023 et 51 en 2027.

### L'aide couplée protéine végétale

L'aide aux légumineuses fourragères (y compris en mélange légumineuses/graminées) est prévue à 155 euros/ha en zone de plaine et zone défavorisée et à 134 euros/ha en zone de plaine.

Une aide couplée aux protéines végétales de 105 euros/ha est mise en place pour les cultures de légumineuses déshydratées, de semences de légumineuses fourragères, de soja, de protéagineux et de légumes secs.

### Création d'une aide maraîchage

Une aide maraîchage est créée pour les exploitations en cultures légumières d'une SAU comprise entre 0,5 et 3 hectares. L'aide est envisagée à hauteur de 1 500 euros/ha.

### Aide ovine et caprine

Les aides ovines et caprines ne sont pas modifiées.

## MISE EN PLACE D'UN ÉCORÉGIME (25% DES AIDES DU 1<sup>ER</sup> PILIER)

Les obligations liées au paiement vert passent dans la conditionnalité des aides et un écorégime est mis en place avec un niveau 1 rémunéré à 54 euros/ha et un niveau 2 rémunéré à 76 euros/ha.

Pour accéder à cet écorégime, qui correspond à 25% de l'enveloppe totale des aides du 1<sup>er</sup> pilier, 3 voies sont possibles :

- **Les pratiques agricoles** : diversité des assolements sur les terres arables (TA) 4 points nécessaires afin d'accéder aux niveaux 1, 5 points pour le niveau 2 (cf. schéma ci-contre), des non labours des prairies permanentes et couverture végétales de l'inter-rang pour les surfaces en cultures permanentes.
- **La certification** sur la totalité de l'exploitation (HVE 2+ pour le niveau 1 et HVE 3 ou AB pour le niveau 2).
- **Des Infrastructures Agro Environnementales (IAE)** représentant entre 7 et 10 % de la SAU pour le niveau 1 et plus de 10 % pour le niveau 2.

**Voir graphiques ci-contre >>>>**

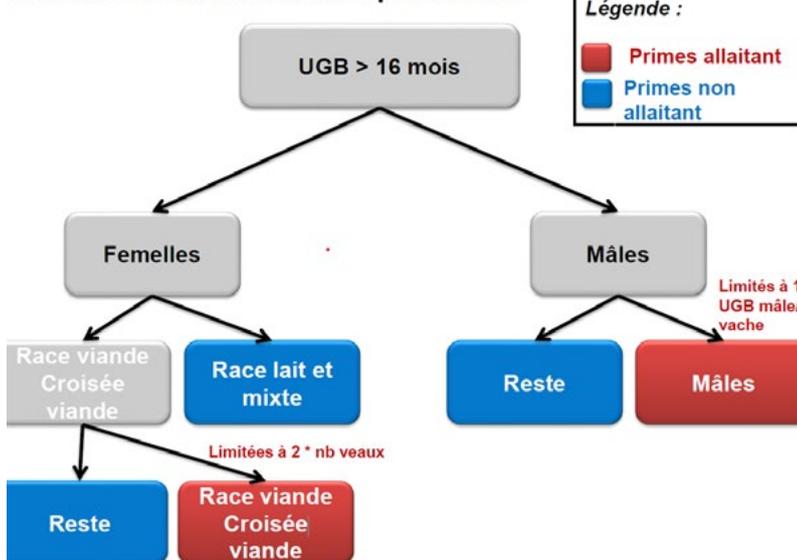
## CONVERGENCE DES DPB

La convergence des DPB se poursuit de façon à ce que, à l'issue de la nouvelle programmation, tous les droits au paiement vont atteindre une valeur comprise entre une valeur plancher fixée à 85 % de la valeur moyenne et une valeur plafond établie à 1 000 €, tout en respectant une limite de baisse à 30 %. Au début de la programmation, tous droits de valeur inférieure à 70 % de la valeur moyenne seront portés à une valeur égale à 70 % de la moyenne.

En 2026 chaque agriculteur devrait avoir un DPB d'au moins 130 euros par hectare sur les 52 premiers hectares, auquel il faut ajouter l'écorégime s'il respecte les conditions.

**Des réunions seront organisées dans vos PRA en début d'année avec la DDT pour vous expliquer ces différents changements.**

### Méthode de calcul des UGB primables :



## ZOOM SUR L'ACCÈS À L'ÉCORÉGIME.

### 3 voies d'accès, 2 niveaux de paiement

Pratiques agricoles*	Certifications	IAE
<b>Surfaces en terres arables</b> 4 points NIVEAU 1 (54€/ha) 5 points NIVEAU 2 (76€/ha)	<b>Certification environnementale « 2+ » et autres certifications</b> NIVEAU 1 (54€/ha)	$\geq 7\%$ et $< 10\%$ IAE / SAU NIVEAU 1 (54€/ha)
<b>Surfaces en Prairies permanents</b> 80 à 90 % non labourée NIVEAU 1 (54€/ha) $\geq 90\%$ non labourée NIVEAU 2 (76€/ha)		
<b>Surfaces en cultures permanentes**</b> $\frac{3}{4}$ inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 1 (54€/ha) 95% inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 2 (76€/ha)	<b>HVE ou 100% SAU en AB</b> NIVEAU 2 (76€/ha)	$\geq 10\%$ IAE / SAU NIVEAU 2 (76€/ha)
+ Prime si $\geq 6\%$ de haies	+ Prime si $\geq 6\%$ de haies	

2 niveaux de paiement : **standard** (ou niveau 1, estimé par le Ministère à 54€/ha) ou **supérieur** (ou niveau 2, estimé par le Ministère à 76€/ha)

\*Attention : pour la voie « pratiques agricoles », le montant niveau 1 est octroyé à un agriculteur si toutes les surfaces agricoles passent le niveau 1 au minimum. Idem pour le niveau 2 // \*\*pour les CP sans inter-rangs (ex : miscanthus) : reste à déterminer

### "SCORING" POUR LES SURFACES EN TERRES ARABLES (TA)

	5% à 30% TA	30% à 50% TA	$\geq 50\%$ TA
<b>Prairies temporaires et jachères</b>	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>4 points</b>
<b>Fixatrices d'azote</b>	soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, fève...	$\geq 5\%$ TA OU $> 5ha$	<b>2 points</b> <b>3 points</b>
<b>Céréales d'hiver</b>	Selon hiver ou printemps : avoine, blé tendre, blé dur, épeautre, triticale, orge, seigle... / maïs	$\geq 10\%$ TA	<b>1 point</b>
<b>Céréales de printemps</b>		$\geq 10\%$ TA	<b>1 point</b>
<b>Plantes sarclées</b>	betterave, pommes de terre	$\geq 10\%$ TA	<b>1 point</b>
<b>Oléagineux d'hiver</b>	colza et navette d'hiver, moutarde...	$\geq 7\%$ TA	<b>1 point</b>
<b>Oléagineux de printemps</b>	tournesol, cameline, celette, nyger...	$\geq 5\%$ TA	<b>1 point</b>
<b>Autres cultures de TA</b>	Légumes, riz, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin, maïs doux...	<b>1 à 5 points selon le %</b>	
<b>Faible surface en TA</b>		$< 10 ha$	<b>2 points</b>
<b>Bonus Prairies permanentes</b>	10% à 40% SAU <b>1 point</b>	40% à 75% SAU <b>2 points</b>	$\geq 75\%$ SAU <b>3 points</b>

Chacune des cultures est rattachée à une des 9 familles retenues. Selon le poids de ces familles par rapport à la surface en terre arable (TA) ou à la SAU, un nombre de points est affecté. Plus l'assolement est diversifié, plus le nombre de points est important.

Dès votre déclaration PAC 2022, nous vous proposerons une simulation pour mesurer l'impact financier des différentes aides de cette nouvelle Pac sur votre exploitation !



Retrouvez toute l'offre de formation 2021/2022 sur notre site Internet.



## CHAMBRE D'AGRICULTURE PUY-DE-DÔME

11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
T. 04 73 44 45 46  
Fax : 04 73 44 45 50  
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

**Horaires d'ouverture :**  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h30 / 13h30-17h

**Artense Cézallier-Sancy**  
2 route des Fraux  
63610 Besse  
T. 04 73 79 58 72  
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

**Combrailles**  
1 rue du Gnal Desaix  
63390 St-Gervais  
T. 04 73 85 82 43  
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

**Dômes Htes Combrailles**  
33, ancienne RN 89  
63210 Rochefort-Magne  
T. 04 73 65 92 69  
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

**Limagne nord**  
11 allée Pierre de Fermat  
63170 Aubière  
T. 04 73 44 45 69  
ln@puy-de-dome.chambagri.fr

**Limagne sud :**  
permanence au Breuil/  
Couze tous les jeudis.  
Lycée St-Joseph  
63340 Le Breuil/Couze  
T. 04 73 71 62 15  
ls@puy-de-dome.chambagri.fr

**Livradois-Forez**  
19 av. de Lyon  
63600 Ambert  
T. 04 73 82 09 74  
lf@puy-de-dome.chambagri.fr

**Dore Bois Noirs :**  
permanence à Thiers  
tous les lundis.  
Baruptel - La Croix blanche  
63300 Thiers  
T. 04 73 80 10 06  
dbn@puy-de-dome.chambagri.fr

Directeur de publication : Baptiste ARNAUD Comité de rédaction : B. ARNAUD, S. BIONNIER, C. DALDIN, A. DELAIRE, M. VAN SIMMERTIER / C. TOROSSIAN

Conception : Chambre d'agriculture 63 - Oct. 2021  
Photos © CA63 - Flaticon - Freepik  
Impression : Imprimerie Porcu - Coumon (63) Papier issu des forêts gérées durablement  
ISSN : 2680-0950

### AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**Je pilote la fertilisation de mes grandes cultures bio** (1 jour) > Le 25 nov. à Aubière

Inscription au 04 73 44 45 52

### CIRCUITS COURTS - TRANSFO - AGROTOUTISME

**Je maîtrise l'hygiène en atelier de transformation végétales et miel - Niv. 1** (2 jours) > Les 15 et 29 nov. à Lempdes

**Vendre vos produits agricoles en circuits courts** (2 jours) > Les 17 nov. et 07 déc. à Aubière

**Je maîtrise ma transformation fromagère lactique** (2 jours) > Les 25 et 26 novembre à Sugères

**Je crée mon activité de gîte** (1 jour) > Le 02 décembre à Aubière

**J'actualise le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) de mon atelier de transformation végétal et miel - Niv. 3** (1 jour) > Le 15 décembre à Lempdes

Inscription au 04 73 44 45 52

### CULTURES AGRONOMIE

**Je renouvelle mon Certiphyto** (1 jour)

> Plusieurs sessions tout l'automne  
Inscription auprès de votre territoire

**Je me diversifie en cultures légumières de plein champ - Nouveau !** (2 jours) > Les 16 et 22 nov. à Aubière - Inscription au 04 73 44 45 69

### GESTION DE L'ENTREPRISE

**Je clarifie la stratégie d'avenir de mon exploitation** (3 jours) > Les 15, 26 nov. et 02 décembre à Aubière Inscription au 04 73 44 45 69

**J'accueille et je gère un apprenti Nouveau !** (2 jours) > Les 26 nov. et 03 déc. à Aubière  
Inscription au 04 73 44 45 49

**Je sais expliquer mon métier en toutes situations** (2 jours)

- 08 déc. 2021 et 12 janvier 2022 à Aubière (04 73 44 45 69)
- 09 déc. 2021 et 11 janvier 2022 à Pontaumur (04 73 85 82 43)

**Je comprends et je décide avec la comptabilité** (2 jours) > 08 et 15 déc. à Aubière (04 73 44 45 49)

### ÉLEVAGE

**Je m'initie à l'utilisation du PH3 pour le "gazage des taupes"** > (2 jours) 30 nov. et 1<sup>er</sup> déc. à Rochefort-Montagne

**Je pilote mon exploitation laitière et je clarifie ma stratégie pour préparer l'avenir** (4 jours) > Les 19 nov. 14 déc., 24 janv. et 11 février à Augerolles

**Je m'initie au parage pour mes bovins** (3 jours)

- 23 et 24 nov. et le 14 déc. à St-Gervais
- 25 et 26 nov. et le 16 déc. à Perpezat
- 09 et 10 déc. et le 18 janvier 2022 à Ambert

Inscription auprès de votre territoire

### INSTALLATION TRANSMISSION

#### TRANSMETTRE

**Je choisis ma transmission et je me prépare à la retraite** (3 jours) > Les 23 nov., 02 et 09 déc. à Aydat - Inscription au 04 73 65 92 69

#### S'INSTALLER

**Je deviens maraîcher** (3 jours) > Les 18 nov., 02 et 03 déc à Aubière

**Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation** (1 jour), plusieurs sessions à Aubière : le 30 nov. ou le 14 décembre

**Futur éleveur, je maîtrise le sanitaire** (1 jour) > Le 27 octobre à Aubière

**S'installer à plusieurs en agriculture** (2 jours) > Les 29 nov. et 03 déc. à Aubière

**Sécuriser l'accès au foncier** (1 jour), plusieurs sessions à Aubière > Le 05 nov. ou le 16 nov.

**J'analyse la production de lait** (1,5 jour) > Les 18 et 19 novembre (matin) à Aubière

**Je renforce l'autonomie fourragère de mon exploitation pour améliorer la rentabilité et faire face aux aléas climatiques** (2 jours) > Les 17 déc. 2021 et 21 janvier 2022 à Aubière

**Je suis chef d'entreprise demain** (2 jours) > Les 1<sup>er</sup> et 02 déc. à Aubière

Inscription au 04 73 44 45 49



Nos formations bénéficient du financement de VIVEA et de fonds européens sous certaines conditions.

Vous êtes en situation de handicap ? Prenez contact avec le service formations (04 73 44 45 54) pour personnaliser votre accueil.